

INFORMATIONS – JUILLET 2015

Les circulaires de l'UDOGEC sont adressées à présent chaque mois par courrier électronique aux Chefs d'établissement et aux Président(e)s d'OGEC. Nous vous demandons de bien vouloir transmettre l'information aux personnes concernées (Conseil d'Administration de l'OGEC, et/ou secrétaire, Trésorier, Comptable, Economiste...).
Merci.

S o m m a i r e

N° 1155 - Les infos du mois :

- Régime frais de santé des salariés OGEC *Important*
- Calendriers de travail des personnels 2015-2016
- Base de Données Economiques et Sociales - BDES
- Crédit Mutuel de Bretagne : Proposition - renégociation des taux
- Situation de l'emploi des salariés des OGEC

A noter :

Vacances d'été :

Les bureaux de l'UDOGEC seront fermés du 22 juillet au 20 août 2015

Toute l'équipe de l'UDOGEC vous souhaite de bonnes vacances

Adresse mail des services de l'UDOGEC :

- Boîte générale : udogec22@ecbretagne.org
- Service social-paie primaire : udogec22.paie@ecbretagne.org
- Service social-paie secondaire : udogec22.sr@ecbretagne.org
- Service comptabilité des écoles : udogec22.compta@ecbretagne.org



LES INFOS DU MOIS

I. REGIME FRAIS DE SANTE DES SALARIES OGEC OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2016

La Complémentaire santé de Branche sera mise en place le 1^{er} janvier 2016 pour tous les établissements et les salariés des OGEC avec une prise en charge partielle par l'employeur.

Ce dispositif est rendu obligatoire en application de la loi ° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Vous trouverez en pièce jointe les modalités d'application élaborées pour les 4 départements bretons par les représentants des OGEC et des Chefs d'établissement.

L'accord collectif fixant les détails des garanties et des tarifs est en ligne sur le site internet de l'UDOGEC : rubrique actualités.

Des réunions d'information seront organisées en début d'année scolaire. D'ici là, nous vous invitons à ne pas répondre aux éventuelles sollicitations.

II. CALENDRIERS DE TRAVAIL DES PERSONNELS 2015-2016

Chaque année, vous devez remettre aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée dont l'horaire de travail est annualisé ou modulé (tous les salariés ou presque sont concernés), un calendrier précisant :

- Les semaines de récupération ou semaines à « O » heure,
- Les semaines de congés payés,
- La répartition des heures de travail sur les semaines travaillées,
- Le total annuel des heures réellement travaillées
(Identique à celui du contrat de travail ou de l'avenant au contrat)

RAPPEL: pas de calendrier à faire pour les contrats aidés (CUI, CAE, ...), car pas d'annualisation.

Le dossier complet comprenant les différents modèles de calendriers, le calendrier des vacances scolaires, le tableau des horaires applicables dans l'Enseignement Catholique peut être téléchargé sur le site internet <http://www.udogec22.org> (rubrique publications, Juillet 2015).

III. BASE DE DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES - BDES

Le collège employeur, FNOGEC et organisation de Chefs d'établissement, propose gratuitement aux établissements concernés par l'obligation légale de mettre en place une Base de Données Economiques et sociales (BDES) une solution personnalisée et adaptée à notre secteur d'activité (présentation : note en P.J.).

Dans notre département, certains OGEC se sont déjà inscrits. Nous conseillons aux autres OGEC concernés, ceux qui sont dotés d'un comité d'entreprise ou d'une délégation unique du personnel, de s'inscrire en ligne afin d'utiliser cet outil gratuit pour une application sécurisée de cette disposition de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

Formulaire d'inscription : <http://www.jotformpro.com/form/51602994304959>

IV. CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE : PROPOSITION DE RENEGOCIATION DES TAUX

Dans le cadre de notre convention de partenariat et du contexte d'une baisse de taux, le Crédit Mutuel de Bretagne nous a présenté un « dispositif » en vue de permettre aux OGEC de bénéficier d'une baisse de taux au titre de leurs prêts à taux fixes dans certaines conditions. Afin de vérifier si votre OGEC peut être concerné par cette proposition, nous vous informons des principaux critères :

- Emprunt contracté entre 2007 et 2012 ;
- Echéances constantes (taux fixe) ;
- Capital restant dû d'au moins 50 000 € et durée résiduelle d'au moins 84 mois ;
- ...

Cette proposition est valable 1 mois. Nous invitons les OGEC concernés à contacter l'interlocuteur local habituel.

V. SITUATION DE L'EMPLOI DES SALARIES DES OGEC

Suite à l'enquête diligentée auprès des établissements et aux dossiers de candidature reçus, vous trouverez, ci-dessous, la liste des Personnels ayant déjà travaillé dans l'Enseignement Catholique (CDD, CAE, CUI, etc...) :

1 – Fermeture d'Etablissement ou licenciement pour motif économique :

- FOURNEL Virginie Ecole Sainte Anne EVRAN CDI ASEM 01/09/2011– 31/08/2015

2 – Personnels ayant une réduction d'horaire pour motif économique : Néant

3 – Personnels ayant déjà travaillé dans l'Enseignement Catholique (CDD, CAE, CUI, etc...)

- Personnel d'éducation :

-BROCHARD Claire Collège St Pierre PLOEUC S/ LIE Assistante d'éducation 1995 – 1996

- Personnel de surveillance

-KERGUIDUFF Léna Collège Lycée St Charles St BRIEUC Surveillante 01/02/2014 – 30/06/2015

• Personnel de service

-GILLET Jacqueline Ecole Saint Anne EVRAN CUI EVS 01/09/2013 – 31/08/2015

-LE GOFF Axelle Ecole Saint Anne EVRAN CUI EVS 01/11/2014 – 04/07/2015

-BELLOEIL Florence Ecole Sainte Anne EVRAN CDI ASEM 01/09/2008 – 31/07/2015

-RIGAUD Angélique Ecole Sacré Cœur St GOUENO CUI EVS 01/09/2013 – 31/08/2015

-MOREIRA Sandrine Ecole Saint Joseph PLAINTEL CUI EVS 01/09/2013 – 31/08/2015

-LE BEAU Maryline Ecole Sainte Anne ETABLES S/ MER CUI EVS 05/07/2014 – 05/07/2015

-PUILLANDRE Flavie Ecole Notre Dame LANGUEUX CUI EVS 19/07/2013 – 19/07/2015

4 – Poste à pourvoir à la rentrée scolaire 2015-2016 :

-2 EVS Ecole Sainte Anne EVRAN CUI 01/09/2015

-1 EVS Ecole Sacré-Cœur St GOUENO CUI/CAE 01/09/2015

-1 ASEM Ecole St Joseph PLAINTEL CDI 31/12/2015

-1 EVS Ecole St Joseph PLAINTEL CUI 01/09/2015

-1 Cantinière Ecole Sainte Anne ETABLES S/ MER CDI 01/09/2015

-1 EVS Ecole Sainte Anne ETABLES S/ MER CDD 01/09/2015

-1 Surveillant Collège Notre Dame LANVOLLON CDI 01/01/2016

-1 Animateur Pastorale Collège Lycée St Charles St BRIEUC CDI 01/09/2015

Les dossiers des autres demandeurs d'emploi peuvent être également consultés à la D.D.E.C.